



ARRETE N° 14/2025
en date du 21 juillet 2025
autorisant un virement de crédit

Le Maire de la commune de HUNTING,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2322-1 et L.2322-2 ;

Vu la délibération n°6 du 08/04/2025 autorisant les mouvements de crédits :

ARRETE

ART. 1 En application de la réglementation relative aux finances publiques, le Budget Prévisionnel 2025 est modifié comme suit :

Article 2135 (Installations générales, agencements, aménagements...)	- 2 200 €
Article 261 (Titres de participation)	+ 2 200 €

ART. 2 Une ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le sous-Préfet de Thionville,
- Madame la Cheffe de service comptable du SGC de Hayange,

Fait à Hunting, le 21 juillet 2025
Le Maire
Norbert MARCK